



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21229
5 avril 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 4 AVRIL 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DU SOUDAN AURPES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué publié par le Ministère des affaires étrangères de la République du Soudan en réponse au communiqué publié par le Gouvernement tchadien le 26 mars 1990, dans lequel le Tchad prétend avoir fait l'objet d'une agression à partir des zones soudanaises limitrophes.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Amin M. ABDOUN

Annexe

COMMUNIQUE PUBLIE PAR LE MINISTERE SOUDANAIS DES AFFAIRES ETRANGERES

Depuis le déclenchement, le 30 juin 1989, de la révolution du salut national, le Gouvernement soudanais suit avec bienveillance l'évolution de la situation dans le pays frère du Tchad et il a adopté une politique visant à promouvoir la coopération entre les deux pays et l'action concertée en vue de résoudre les problèmes bilatéraux, animé qu'il est par l'esprit de fraternité africaine et soucieux des relations de voisinage qui supposent une action concertée en vue de resserrer les liens qui lient les deux peuples frères, dont témoignent l'envoi au Tchad de délégations de haut niveau et l'intensification des relations culturelles et sportives. Or, alors que le Gouvernement soudanais cherche à désamorcer les tensions au Tchad et à y assurer la stabilité et les relations de coopération dans l'intérêt des deux peuples frères, un communiqué vient, tout d'un coup, remettre en question la position de principe adoptée par le Gouvernement soudanais, à savoir sa politique de bon voisinage à l'égard des pays limitrophes et notamment le Tchad. A cet égard, le Gouvernement soudanais oppose un démenti catégorique aux informations contenues dans le communiqué du Gouvernement tchadien en ce qui concerne le rôle du Soudan dans le combat qui se déroule à l'est du Tchad et réitère son attachement indéfectible à la stabilité et à l'intégrité du territoire tchadien, ainsi que sa volonté d'oeuvrer au renforcement des relations fraternelles traditionnelles entre les deux peuples et de tout faire pour contribuer à la recherche d'un règlement pacifique et durable au conflit tchadien.
